

S'AGISSANT D'AUTRES DEVELOPPEMENTS, NOUS ASSISTONS A UNE INTEGRATION ACCRUE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE. NOUS CROYONS ET ESPERONS QUE L'EUROPE DE 1992 POURRAIT DEBOUCHER SUR L'ELARGISSEMENT DES POSSIBILITES D'ECHANGE ET D'INVESTISSEMENT ET NOUS SAVONS QUE L'INTEGRATION DE L'ECONOMIE EUROPEENNE PEUT CONTRIBUER DE MANIERE SIGNIFICATIVE A LA LIBERALISATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX, POURVU QU'ON EN AIT LA VOLONTE.

DE MEME, LE CANADA DEFEND LES INITIATIVES QUI FACILITENT LA CREATION DE DISPOSITIFS PERMETTANT AUX NATIONS DU PACIFIQUE DE SE CONSULTER SUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES AFFECTANT LA REGION. NOUS VOYONS DE GRANDES POSSIBILITES D'ECHANGE ET D'INVESTISSEMENT DANS L'EVOLUTION DES ECONOMIES DYNAMIQUES DE LA REGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE. DES ECHANGES DE VUES ENTRE PAYS DU PACIFIQUE POURRAIENT SERVIR DE BASE A UNE PLUS GRANDE COOPERATION SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES REGIONALES ET A DES APPROCHES COMMUNES DE L'AJUSTEMENT.

BIEN QUE DES INITIATIVES COMME L'EUROPE DE 1992 ET LA COOPERATION ACCRUE DANS LA REGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE RECELENT BEAUCOUP DE PROMESSES, ELLES SOULEVENT AUSSI DES PREOCCUPATIONS, COMME L'A SOULIGNE L'OCDE. LES MEMBRES DE L'OCDE ET, DE FAIT, TOUS LES PAYS ONT L'OBLIGATION DE VEILLER A CE QUE LE SYSTEME COMMERCIAL MONDIAL NE SE FRAGMENTE PAS EN BLOCS COMMERCIAUX REGIONAUX QUI